

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'université de Bourgogne**

**Séance du 30 septembre 2024**

Délibération n° 2024 – 30/09/2024 – 10

*Travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU)  
du 11 septembre 2024*

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 11 septembre 2024

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16  Membres présents : 15 Membres représentés : 7 Total : 22	<b>Refus de vote : 0</b> <b>Abstention(s) : 0</b>  <b>Suffrages exprimés : 22</b>  <b>Pour : 22</b>  <b>Contre : 0</b>
---	---

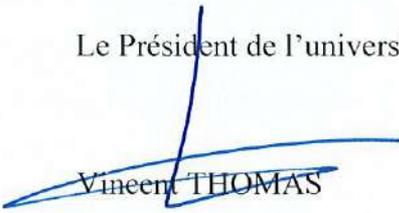
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 11 septembre 2024 :**

Travaux de la commission de la pédagogie du 3 septembre 2024

- Charte de l'étudiant artiste de haut niveau (EAHN)
- Dispositif de préprofessionnalisation aux métiers de l'éducation et de la formation (Prépro MEF) : création d'une unité d'enseignement transversale (UET) Prépro MEF
- Coopération Polytech – Sciences et techniques : double diplomation

Dijon, le 1<sup>er</sup> octobre 2024

Le Président de l'université de Bourgogne,

  
Vincent THOMAS

*P.J. : Charte étudiant artiste de haut niveau*

*Dispositif de préprofessionnalisation MEF*

*Double diplomation Polytech – UFR Sciences et techniques*

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,  
Chancelière de l'université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement



## Charte de l'étudiant(e) artiste de haut niveau (EAHN)

Dans le but d'aider les étudiants concernés à concilier une pratique artistique de qualité et /ou une carrière artistique simultanément avec leur projet d'études et d'insertion professionnelle, **l'université de Bourgogne**, conformément à l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master (article 12) **crée un statut « Étudiant(e) artiste de haut niveau ».**

La présente charte précise :

- les conditions d'attribution et de reconnaissance du statut d'EAHN,
- les modalités d'accompagnement des étudiant.es concerné.es,
- les modalités pédagogiques spéciales réservées aux EAHN,
- ainsi que les obligations que recouvre ce statut.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

### Pôle Culture

6 Bd Gabriel 21000 Dijon

Tél. ++33 3 80399098...

Email : [marie-laure.baudement@u-bourgogne.fr](mailto:marie-laure.baudement@u-bourgogne.fr)

[www.u-bourgogne.fr](http://www.u-bourgogne.fr)

## Chapitre 1

# Le statut d'EAHN à l'université de Bourgogne

### Article 1 : Définition du statut d'EAHN

L'uB reconnaît un **statut d'EAHN**, dans le but de permettre aux étudiant.e.s concerné.e.s de conjuguer harmonieusement leur projet artistique avec leur projet de formation académique et d'orientation professionnelle.

Peuvent être considérés comme artistes de haut niveau, les musiciens, chanteurs, danseurs, acteurs, circassiens, plasticiens, graphistes, photographes etc., qui :

– pratiquent une activité ou mènent une carrière artistique à un niveau professionnel ou semi-professionnel ; cette activité doit être intensive et reconnue ;

– et/ou suivent une formation artistique de haut niveau, en parallèle de leur cursus

o au sein d'une école supérieure d'art dépendant du Ministère de la Culture

o au sein d'un établissement d'enseignement supérieur du spectacle vivant

o en cycle 3 (instrument / théâtre / danse), cycle 2 (filière voix) ou en cycle professionnalisant

au sein d'un établissement à rayonnement régional

D'autres situations particulières peuvent donner droit à l'octroi de ce statut : se rapprocher du Pôle culture de l'université pour vérifier la possibilité de candidater. Les Arts du cirque et la danse sont actuellement pris en charge par le PEPS (pôle d'excellence des pratiques sportives)

### Article 2 : Attribution du statut d'EAHN

Le statut EAHN est **attribué pour une année universitaire**, par la Commission AHN ([Artiste de Haut Niveau](#)), après l'étude du **dossier de candidature accompagné de ses justificatifs**.

Les étudiant.e.s concerné.e.s ne peuvent bénéficier du dispositif ci-dessus que s'ils/elles se font connaître en début de chaque année universitaire auprès du/de la correspondant.e en charge des artistes de haut niveau du Pôle culture de l'université. Un dossier de demande de statut d'artiste de haut niveau devra être rendu par l'étudiant.e et accompagné des éléments suivants :



- Une lettre de motivation précisant le projet artistique et expliquant la démarche du/de la Candidat.e
- Un CV
- Une copie de la carte d'étudiant.e (ou une attestation d'inscription)
- Tout document prouvant le niveau artistique du/de la candidat.e (diplômes, attestations, etc.) ;
- Un portfolio numérique ou papier présentant le projet et l'activité de l'étudiant.e
- Une attestation justifiant du volume horaire de pratique du candidat fournie par un responsable de la structure artistique à laquelle l'étudiant.e est rattaché.e ;
- Lettre(s) de recommandation éventuelle(s)

Ce dossier est déposé au tout début de l'année en cours avant le 15 octobre. Les demandes des étudiant.e.s sont étudiées par la Commission AHN qui se réunit au début du semestre.

### Article 3 : Composition de la commission AHN

La commission est composée du/de la responsable du Pôle culture de L'université de Bourgogne, des **enseignants de l'université spécialisés** dans diverses disciplines artistiques : design, graphique et arts visuels, musiques actuelles, écriture créative, photographie ; ...

La commission peut inviter tout représentant professionnel artistique (ex : représentant des établissements de formation artistique et des institutions culturelles partenaires de l'université), reconnu pour son expertise dans son domaine (statuts, missions et/ou qualité), pouvant éclairer à titre consultatif, les membres de la commission sur leurs décisions.

La commission AHN se réunit une fois par an, en début d'année universitaire. Elle étudie et délibère au sujet des demandes des étudiant.e.s concernant leur éligibilité au statut d'EAHN. En vue d'un fonctionnement optimal de cette commission, il n'est pas prévu de quorum.

#### Article 4 : Arrêt de la liste des EAHN

La liste définitive des étudiant.e.s bénéficiant du statut Artiste de Haut niveau est arrêtée chaque année par le Président de l'université sur proposition de la Commission AHN. Elle est publiée au plus tard 2 mois après le début de chaque année universitaire. Les candidats qui souhaitent bénéficier d'aménagements de leur parcours doivent en faire la demande auprès du responsable pédagogique de leur formation. Celui-ci décide des aménagements accordés, notifie sa décision au candidat. L'étudiant.e doit alors informer la scolarité.

#### Article 5 : Renouvellement du statut d'EAHN

L'étudiant.e doit renouveler **annuellement** sa demande d'attribution du statut d'Étudiant artiste de haut niveau auprès de la commission. Si cette condition n'est pas remplie, le statut n'est pas maintenu.

Si tout ou partie des éléments du chapitre 2 ne sont pas respectés, l'étudiant.e peut perdre à tout moment le bénéfice de son statut d'étudiant.e Artiste de Haut Niveau, sur décision du président de l'université après avis de la commission AHN. Dans le cas où il disposait d'un aménagement de la durée de ses études (étalement), il garde ce bénéfice pour l'année en cours, à l'exclusion de tout autre droit.

## Chapitre 2

### DROITS et DEVOIRS de l'EAHN

#### Article 6 : Aménagements d'études liés au statut d'Étudiant.e Artiste de Haut Niveau

Les étudiant.e.s reconnu.e.s artistes de haut niveau **peuvent** bénéficier de modalités pédagogiques spéciales, en particulier :

- d'une organisation spécifique de l'emploi du temps prenant en compte les contraintes liées à leur activité et/ou formation artistique (cours, répétitions, représentations, expositions, auditions, concours...)
- de la priorité dans le choix des groupes de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP)
- d'un aménagement du stage (autorisation d'absence, allongement de la durée ...)
- d'un soutien pédagogique et/ou d'un accompagnement par un tuteur étudiant
- d'un aménagement des examens, chaque fois que les obligations liées au statut d'EAHN le justifient.

### Article 7 : Devoirs liés au statut d'EAHN

Le statut d'étudiant.e Artiste de Haut Niveau impose à l'étudiant.e concerné.e :

- de respecter le projet annuel ou pluriannuel de formation établi à son intention pour conjuguer harmonieusement son projet artistique avec sa formation universitaire et son projet professionnel
- d'informer son responsable pédagogique de son calendrier des répétitions, représentations, résidences et stages pour assurer une coordination avec le secrétariat
- de signaler tout changement de sa situation personnelle (maladie, abandon) au Pôle Culture de l'université
- de prendre part activement aux manifestations artistiques organisées sur les campus de l'université,
- de contribuer au rayonnement culturel de l'établissement sur ses territoires

**Dossier de demande de statut**  
**Etudiant(e) artiste**

**Université de Bourgogne**

**Etat Civil**

Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Adresse postale	
Adresse mail	
Tel	
Numéro étudiant(e)	

**Formation**

Votre UFR, instituts, écoles de rattachement au 1er septembre 2024 \* *Une seule réponse possible.*

- Droit, sciences économiques et politique Langues et communication
- Lettres et philosophie
- Sciences de santé
- Sciences du sport (STAPS)
- Sciences et techniques
- Sciences humaines
- Sciences vie terre et environnement
- École supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux et en infotronique (ESIREM)
- Institut supérieur de l'automobile et des transports (ISAT) Institut d'administration des entreprises (IAE)
- Institut universitaire de technologie de Dijon-Auxerre /Institut universitaire de technologie de Chalon-sur-Saône/ Institut universitaire de technologie du Creusot
- Institut de la vigne et du vin Jules Guyot (IUVV)
- Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) de Bourgogne

Votre année d'Études 2021-2022 \* *Une seule réponse possible. ( L1, Master.....)*

## Pratique artistique

Dénomination	
Niveau/diplôme	
Structure artistique fréquentée	
Parcours artistique Portfolio à joindre	
Evènements prévus au cours de l'année Si possible calendrier précis	
Intensité de la pratique (nombre d'heures hebdomadaires)	

## Projet Professionnel

**Joindre à ce dossier les pièces suivantes :**

Ø Lettre de motivation

Ø CV

Ø une copie de la carte d'étudiant(e) ( ou une attestation d'inscription)

Ø Attestation(s) justifiant le parcours artistique

Ø Portfolio numérique ou papier présentant votre projet

Ø Attestation(s) justifiant le volume horaire de la pratique

Ø Lettre(s) de recommandation éventuelle(s)

Déposé le / /

signature

Dossier à déposer avant le 15 /10/2024 au Pôle Culture par voie électronique sur l'adresse [pôle-culture@u-bourgogne.fr](mailto:pôle-culture@u-bourgogne.fr). Vous serez informé de la décision de la commission d'évaluation.

**Si la réponse est positive, l'étudiant.e doit rencontrer le responsable de formation pour l'informer de son projet et mettre en place les adaptations nécessaires en adéquation avec le fonctionnement de la formation. L'étudiant.e doit également informer la scolarité de son statut.**

**PREPRO MEF à partir de la rentrée 2024**

**Prépro MEF 1 = L2**

Actuellement		Evolutions			
24h CM	Education et formation : enjeux, institutions, publics (EF)	6h CM	Connaître les valeurs de la république		S4
12h TD	Découverte/Redécouverte des disciplines scolaires (DDS)	4h CM	Découvrir le métier (les exigences du service public, les compétences métier, les connaissances du système éducatif, etc.)		S4
		4h CM	Connaître les publics scolaires		S4
		14hTD	Module professionnel au choix		S3
			<i>1<sup>er</sup> degré</i>	<i>2<sup>nd</sup> degré</i>	<i>CPE</i>
2 à 4 jours	STAGE	2 à 4 jours	STAGE		S4
6h TD	Préparation et exploitation de stage	6h TD	Préparation et exploitation de stage		Prépa fin S3 et exploitation S4
2h TD	Ethique et posture professionnelles	2h CM	Ethique et posture professionnelles		Fin du S3 et avant stage

**Prépro MEF 2 = L3**

Actuellement		Evolutions			
24hTD	Module professionnel : au choix PE ou PLC	6h TD	Faire vivre les valeurs de la république (études de cas)		S6 (entre les écrits et les oraux)
		Module à distance	Comprendre les grands enjeux liés à la transition écologique		A distance
		18hTD	Module professionnel au choix		S5
			<i>1<sup>er</sup> degré</i>	<i>2<sup>nd</sup> degré</i>	<i>CPE</i>
4 jours	STAGE	4 jours	STAGE		S6
6h TD	Préparation et exploitation de stage	6h TD	Préparation et exploitation de stage		Prépa fin S5/ Exploitation (entre écrits et oraux)

<b>TITRE DU PROJET</b>	Parcours de Préprofessionnalisation aux Métiers de l'Éducation et de la Formation ( <b>Prépro MEF</b> )
<b>OBJET</b> (décrire le projet succinctement)	Le dispositif de préprofessionnalisation aux métiers de l'éducation et de la formation (prépro MEF) s'adresse aux étudiants de licence qui envisagent une carrière dans l'enseignement, l'éducation ou la formation. Il participe à l'orientation des étudiants en favorisant la découverte du monde éducatif par le biais de stages d'observation et apporte une aide à la préparation aux concours de l'Éducation Nationale en proposant des enseignements de base relatifs aux métiers de l'éducation.
<b>Argumentaire d'opportunité</b> (contexte, besoins...)	Dans le cadre de l'évolution des modalités de recrutement de l'Éducation Nationale (passation des concours en L3) et pour répondre aux problématiques d'attractivité des métiers de l'enseignement et de l'éducation, l'objectif est d'ouvrir à tous les étudiants de licence de l'uB intéressés la possibilité de suivre le dispositif de Prépro MEF.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer à l'orientation des étudiants en proposant des enseignements et des stages d'observation visant la découverte des métiers de l'enseignement et de l'éducation,</li> <li>- Aider à la préparation aux concours de l'Éducation Nationale et notamment à l'épreuve de l'oral d'entretien.</li> </ul>
<b>Public visé</b> (niveau, nombre...)	Étudiants de L2 et de L3 / BUT des IUT
<b>Modalités pédagogiques</b> (présentiel/distanciel, cours/TD, stage..., modalités d'évaluation,...)	<p><b>Prépro MEF 1 (L2) :</b></p> <p><i>Semestre 3 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Module professionnel au choix (14hTD en présentiel) : 1<sup>er</sup> degré ou 2<sup>nd</sup> degré ou CPE</li> <li>- Ethique et posture professionnelles (2h CM)</li> </ul> <p><i>Semestre 4 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les valeurs de la république (6h CM en présentiel)</li> <li>- Découvrir le métier : exigences du service public, compétences métiers, connaissances du système éducatif, etc. (4h CM en présentiel)</li> <li>- Connaître les publics scolaires : approches psychologiques (4h CM en présentiel)</li> <li>- Un stage de 2 à 4 jours accompagné de 6hTD de préparation / exploitation de stage (en présentiel)</li> </ul>

	<p><b>Prépro MEF 2 (L3) :</b></p> <p><i>Semestre 5 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Module professionnel au choix (18hTD en présentiel) : 1<sup>er</sup> degré ou 2<sup>nd</sup> degré ou CPE</li> </ul> <p><i>Semestre 6 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un stage de 4 jours accompagné de 6hTD de préparation / exploitation de stage (en présentiel)</li> <li>- Faire vivre les valeurs de la république : études de cas (6hTD en présentiel)</li> <li>- Comprendre les grands enjeux liés à la transition écologique : module à distance proposé par l'uB (à venir).</li> </ul> <p>Les modalités de contrôle des connaissances et compétences prévoient-elles une compensation entre toutes les UE? <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>L'évaluation de ce dispositif correspond à un contrôle continu intégral.</p>
<p><b>Calendrier</b> (dates de début/fin, organisation hebdo/mensuelle...)</p>	<p>Calendrier universitaire de l'uB</p>
<p><b>Lieu</b> de mise en œuvre</p>	<p>Campus université de Dijon</p>
<p><b>COÛT</b> (cf fiche budgétaire détaillée)</p>	

<p><b>COMPOSANTE (s) DE REFERENCE</b></p>	<p>INSPE de Bourgogne</p>
<p><b>Responsable pédagogique</b> (nom, coordonnées)</p>	<p>José Favrel MCU Psychologie INSPE de Bourgogne Jose.favrel@u-bourgogne.fr</p>
<p><b>Organisation administrative</b> (nom, coordonnées)</p>	<p>Anne-Sophie Berthiot <a href="mailto:preproMEF@inspe.u-bourgogne.fr">preproMEF@inspe.u-bourgogne.fr</a> <a href="mailto:anne-sophie.berthiot@u-bourgogne.fr">anne-sophie.berthiot@u-bourgogne.fr</a></p>
<p><b>Partenaire(s)</b> (le cas échéant)</p>	<p>Rectorat de Dijon</p>
<p><b>Validation politique</b> (nom du VP de référence)</p>	<p>Carine Michel</p>

<b>Date de validation par le conseil de composante</b>	5 juillet 2024
--	----------------

<b>Porteur du projet</b> qui assurera la présentation en CP et, le cas échéant, en CFVU	Elsa Lang Ripert, directrice de l'INSPE José Favrel, responsable pédagogique de la prepro MEF
---	--

*Avant transmission, merci de vous assurer de la conformité des propositions avec le Code de l'Education et le référentiel commun des études uB, notamment :*

- *Pour les stages, Code de l'Education article L124-1 à L124-20*  
<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000029233447/>
- *Pour la langue utilisée pour les enseignements, Code de l'Education article L121-3*  
[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000027747711/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000027747711/)
- *Pour les modalités d'évaluation des enseignements et le fonctionnement des jurys, référentiel commun des études : [Lien intranet](#)*

# Projet de création d'une UE transversale pour le dispositif de préprofessionnalisation MEF

José Favrel : responsable pédagogique Prépro MEF

Elsa Lang Ripert : Directrice de l'INSPE de  
Bourgogne

# Préprofessionnalisation aux Métiers de l'Éducation et de la Formation (prépro MEF)

- Ouvert aux étudiants de licence de l'uB qui envisagent une carrière dans l'enseignement ou l'éducation, sauf Lettres Classique, Langues Etrangères Appliquées et EFEC...
- Se déroule sur deux ans :
  - ▶ Prépro MEF 1<sup>ère</sup> année en L2
  - ▶ Prépro MEF 2<sup>nde</sup> année en L3
- Objectif : participer à l'orientation des étudiants
  - ▶ Deux stages d'observation permettant la découverte du monde éducatif
  - ▶ Enseignements de base relatifs aux métiers de l'éducation pour une sensibilisation aux problématiques éducatives

# Evolution de la Prépro MEF (rentrée 2024)

- Consécutive au projet de réforme des concours de l'Education Nationale
- Objectifs :
  - ▶ Orientation et découverte des métiers de l'éducation,
  - ▶ Aide à la préparation aux concours de l'Education Nationale, notamment aux épreuves orales
- Volonté d'ouvrir le nouveau dispositif à l'ensemble des filières de licence de l'uB

# Evolution de la Prépro MEF

Prépro MEF 1 = L2

Ancienne version		Evolutions			
24h CM	Education et formation : enjeux, institutions, publics (EF)	6h CM	Connaître les valeurs de la république		S4
12h TD	Découverte/Redécouverte des disciplines scolaires (DDS)	4h CM	Découvrir le métier (les exigences du service public, les compétences métier, les connaissances du système éducatif, etc.)		S4
		4h CM	Connaître les publics scolaires		S4
			Module professionnel au choix		
14hTD		1 <sup>er</sup> degré	2 <sup>nd</sup> degré	CPE	
2 à 4 jours	STAGE	2 à 4 jours	STAGE		S4
6h TD	Préparation et exploitation de stage	6h TD	Préparation et exploitation de stage		Prépa fin S3 et exploitation S4
2h TD	Ethique et posture professionnelles	2h CM	Ethique et posture professionnelles		Fin du S3 et avant stage

# Evolution de la Prépro MEF

## Prépro MEF 2 = L3

Ancienne version		Evolutions			
24hTD	Module professionnel : au choix PE ou PLC	6h TD	Faire vivre les valeurs de la république (études de cas)		S6 (entre les écrits et les oraux)
		Module à distance	Comprendre les grands enjeux liés à la transition écologique		A distance
		18hTD	Module professionnel au choix		S5
		<i>1<sup>er</sup> degré</i>	<i>2<sup>nd</sup> degré</i>	<i>CPE</i>	
4 jours	STAGE	4 jours	STAGE		S6
6h TD	Préparation et exploitation de stage	6h TD	Préparation et exploitation de stage		Prépa fin S5/ Exploitation (entre écrits et oraux)

# Projet de création d'une UE transversale Prépro MEF

- Réforme des concours de l'Education Nationale ajournée
- Maintien de la nouvelle offre prépro MEF :
  - ▶ Contenus de formation plus personnalisés (1<sup>er</sup> degré, 2<sup>nd</sup> degré, CPE)
  - ▶ Coordination accrue avec les contenus du Master MEEF : plus grande progressivité de la formation et de la préparation aux concours
- Souhait d'ouvrir la prépro MEF aux étudiants inscrits dans les filières qui ne la proposent pas dans leur maquette (Lettres Classiques, LEA, EFEC...)
- Projet de création d'une UE transversale Prépro MEF pour ces filières
  - ▶ Réponses favorables des responsables de licence concernés
  - ▶ Manifestations d'intérêt de la part d'étudiants de ces filières
  - ▶ Résultats pris en compte en fin d'année: S4 pour Prépro MEF1 et S6 pour Prépro MEF2

# Convention de coopération relative aux formations entre Polytech Dijon et l'UFR Sciences et Techniques

La présente convention est conclue

Entre :

L'Université de Bourgogne, représentée par son Président, M. Vincent THOMAS, dont le siège social est situé à la Maison de l'Université – Esplanade Érasme, BP 28877 21078 Dijon Cedex,

Et

L'UFR Sciences et Techniques, représentée par son Directeur Luc IMHOFF, dont le siège social est sis 9 allée Savary, BP 47870 21078 Dijon Cedex, D'autre part,

Et

Polytech Dijon (ex-Esirem) ci-après dénommée « Polytech » dont le siège social est sis 9 allée Savary, Aile des Sciences de l'Ingénieur — BP 47870 21078 Dijon Cedex, représentée par M. Albert DIPANDA, Directeur. D'autre part,

Il est convenu ce qui suit.

## Article 1 : Objet de la convention

La présente convention définit les modalités pédagogiques, administratives et financières de la possibilité accordée aux élèves-ingénieurs de Polytech Dijon des spécialités Matériaux ainsi que Informatique et Electronique de suivre à l'UFR Sciences et Techniques la seconde année de l'un des Masters :

- mention Chimie parcours Contrôle et Durabilité des Matériaux (CDM),
- mention Chimie Moléculaire parcours Transition Metals in Molecular Chemistry (T2MC),
- mention Physique Fondamentale et Applications parcours Physics, Photonics & Nanotechnology (PPN),
- mention Informatique parcours Image et Intelligence Artificielle (IIA)
- mention Informatique parcours Bases de Données - Intelligence Artificielle (BDIA)

Les étudiants concernés sont les élèves-ingénieurs en 3<sup>ème</sup> année de Polytech Dijon, spécialité Matériaux ou spécialité Informatique Electronique, qui souhaitent obtenir l'un de ces masters en plus du diplôme d'ingénieur.

## Article 2 : Inscriptions et couverture sociale

Pour ce cursus en un an, les étudiants sont inscrits administrativement, et s'acquittent des droits d'inscription réguliers, à Polytech Dijon et de droits réduits pour leur double inscription à l'UFR Sciences et Techniques (Université de Bourgogne). Ils peuvent postuler à des bourses sur critères sociaux par l'intermédiaire du CROUS.

#### Article 3 : Procédure d'admission

Les élèves-ingénieurs, en 3ème année de Polytech Dijon, spécialité Matériaux ou Informatique Electronique, qui souhaitent suivre l'un des masters (CDM, T2MC, PPN, IIA, BDIA) délivré par l'UFR Sciences et Techniques, doivent en fin de 2ème année se préinscrire à l'UFR Sciences et Techniques et se déclarer auprès du responsable du master concerné. Le responsable du master et le responsable de la spécialité Matériaux ou Informatique Electronique à Polytech Dijon délivrent l'admission conjointement.

#### Article 4 : Contenu de formation et validation du Master

Les étudiants intégrés à l'UFR Sciences et Techniques suivent les enseignements décrits dans la fiche filière de la formation. Les emplois du temps seront rendus compatibles avec les deux formations dans la mesure du possible. Les étudiants respectent le règlement intérieur de l'UFR Sciences et Techniques pour les cours et activités se déroulant dans cette composante.

Pendant l'année de formation, les étudiants de Polytech Dijon devront suivre et valider les unités d'Enseignement décrites dans l'annexe 1.

Les étudiants suivent et valident les enseignements de la formation d'ingénieur Polytech Dijon en même temps que le Master.

#### Article 5 : Stage

Le stage de fin d'étude d'ingénieur devra comporter une partie adaptée aux contenus pédagogiques du master. Le choix du stage sera validé par le responsable de master et le responsable de stage Polytech Dijon. Un rapport et une soutenance seront réalisés pour chacune des formations. Polytech Dijon prend en charge et signe les conventions de stage.

#### Article 6 : Diplômes

A l'issue de cette année de formation, les étudiants ayant validé les unités d'enseignement mentionnées à l'article 4 seront titulaires du master Contrôle et Durabilité des Matériaux (CDM) ou Transition Metals in Molecular Chemistry (T2MC) ou Physics, Photonics & Nanotechnology (PPN) ou Image et Intelligence Artificielle (IIA) ou Bases de Données – Intelligence Artificielle (BDIA) délivré par l'UFR Sciences et Techniques.

L'attribution du diplôme d'ingénieur Polytech Dijon est conditionnée aux exigences du cursus d'ingénieur.

#### Article 7 : Comité de pilotage de la formation

Un comité de pilotage de la formation est mis en place pour assurer le suivi de la formation. Il est composé des responsables de la formation, des directeurs ou de leurs représentants, de personnes qualifiées désignées pour leur expertise.

#### Article 8 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à la rentrée 2024. Elle est signée pour la durée d'un an renouvelable. Elle est modifiable par avenant.

#### Article 9 : Services référents

Les référents pour le bon fonctionnement de la présente convention sont les responsables de la Spécialité Matériaux et Informatique Electronique de Polytech Dijon et le responsable du Master concerné (CDM, T2MC, PPN, IIA ou BDIA).

Fait à Dijon, le

Pour l'Université de Bourgogne  
Monsieur le Président

Pour Polytech Dijon  
Monsieur le Directeur

Pour l'UFR Sciences et Techniques  
Monsieur le Directeur

# ANNEXE 1 : DETAILS DES ENSEIGNEMENTS

## MASTER CDM

		Enseignements dispensés à l'UFR	ECTS	
Master 2 CDM	Réactivité des solides	UE 50 Diffusion	2	
		UE 51 Heterogenous kinetics	1	
		UE 52 Modelisation-Simulation / AI	3	
		<b>Total UE</b>	<b>6</b>	
	Nanomatériaux	UE 60 Surface Science	2	
		UE 61 Synthesis and structuring of materials	2	
		UE 62 Health and safety about nanomaterials	1	
		UE 63 Nanoporous solids	1	
		<b>Total UE</b>	<b>6</b>	
	Enseignements dispensés à Polytech			
	UE EXPERT	CARAC Méthodes avancées de caractérisation, Expertise		
		LASER Contrôle et transformation des matériaux par laser		
		CHOIX Choix des matériaux		
		PROJEXP Projet expertise		
		<b>Total UE</b>	<b>6</b>	
	UE GENMAT	GENIE Génie des matériaux métalliques, polymères, céramiques, cimentaires, vitreux		
		PROCD Procédés et mise en forme des matériaux		
		PROJGEN Projet Génie des matériaux		
		<b>Total UE</b>	<b>6</b>	
	UE MHES	CERNEACC Croissance économique, ressources naturelles, enjeux géopolitiques et techniques, émissions anthropiques et changement climatique		
PROD Gestion de production				
DROIT Droit du travail et des obligations				
INTELLIGENCE Intelligence économique				
MANAGEMENT Management des hommes, gestion de projet				
<b>Total UE</b>		<b>6</b>		
<b>Stage Master</b>			<b>30</b>	
<b>TOTAL MASTER 2 CDM</b>			<b>60</b>	

## Master T2MC

Enseignements dispensés à l'UFR (3 modules au choix parmi les 4 suivants)		ECTS
Advanced Organic Chemistry	UE50 Heterochemistry ;	2
	UE52 Macrocyclic synthesis	1
	UE53 Molecular modeling and metals	3
	<b>Total UE</b>	<b>6</b>
Metals in synthesis	UE54 Transition metal catalysis	2
	UE55 Coordination and physical chemistry of metals	2
	UE51 Metals in multistep synthesis	2
	<b>Total UE</b>	<b>6</b>
	UE 60 Molecular Electrochemistry	
	UE 61 Molecular materials and polymers	
	<b>Total UE</b>	<b>6</b>
	UE 59 Molecular Imaging and medicinal chemistry	
	UE 58 Advanced synthetic methods	
	<b>Total UE</b>	<b>6</b>
Enseignements dispensés à Polytech		
GENMAT		
UE GENMAT	GENIE Génie des matériaux métalliques, polymères, céramiques, cimentaires, vitreux	
	PROCD Procédés et mise en forme des matériaux	
	PROJGEN Projet Génie des matériaux	
	<b>Total UE</b>	<b>6</b>
UE MHES	CERNEACC Croissance économique, ressources naturelles, enjeux géopolitiques et techniques, émissions anthropiques et changement climatique	
	PROD Gestion de production	
	DROIT Droit du travail et des obligations	
	INTELLIGENCE Intelligence économique	
	MANAGEMENT Management des hommes, gestion de projet	
	<b>Total UE</b>	<b>6</b>
<b>Stage Master</b>		<b>30</b>
<b>TOTAL MASTER 2 T2MC</b>		<b>60</b>

## Master PPN

Master 2 PPN	Enseignements dispensés à l'UFR		ECTS
UE 14 Optique ultrarapide	14a : Femtosecond science: from concepts to applications		3,5
	14b : Femtosecond laser pulses: properties, characterization and manipulation		2,5
	<b>Total UE</b>		<b>6</b>
UE 16 Fibres optiques avancées	16a : Non-linear fiber optics		2
	16b : Non-linear dynamics & fiber lasers		1
	16c : Advanced topics in nonlinear & ultrafast fiber optics		1
	16d : Photonic Glasses		1
	<b>Total UE</b>		<b>5</b>
UE 19 Nanoptique/Na nophysique	19a : Nano- photonics		3
	19b : Nanophysics – Plasmonics		2
	<b>Total UE</b>		<b>5</b>
Enseignements dispensés à Polytech			
UE EXPERT	CARAC Méthodes avancées de caractérisation, Expertise		
	LASER Contrôle et transformation des matériaux par laser		
	CHOIX Choix des matériaux		
	PROJEXP Projet expertise		
	<b>Total UE</b>		<b>6</b>
UE GENMA T	GENIE Génie des matériaux métalliques, polymères, céramiques, cimentaires, vitreux		
	PROCD Procédés et mise en forme des matériaux		
	PROJGEN Projet Génie des matériaux		
	<b>Total UE</b>		<b>6</b>
Au choix 1 des 2 parcours (MSE ou CND)	MSE1 Recyclage, cycle de vie, Écoconception		
	MSE2 Santé et sécurité au travail		
	MSE3 Législation		
	MSE4 Toxicités spécifiques (nanomatériaux, CMR)		
	MSE5 Procédés et problématiques de substitution		
	CND1 Normes/Métrieologie/Qualification des méthodes		
	CND2 Techniques spécifiques		
	CND3 Expérience terrain		
<b>Total UE</b>		<b>4</b>	
UE MHES	CERNEACC Croissance, ressources, enjeux, émissions, changement climatique		2
	MANAGEMENT Management des hommes, gestion de projet		2
	<b>Total UE</b>		<b>4</b>
UE CULTURE INTERNATIONALE	Anglais		
	LV2		
	Conférences/visite/Vie de l'école		
	<b>Total UE</b>		<b>4</b>
<b>Stage Master</b>			<b>20</b>
<b>TOTAL MASTER 2 PPN</b>			<b>60</b>

## Master IIA

Enseignements dispensés à l'UFR		ECTS
UE 1 ICMM	Imagerie couleur et multispectrale et imagerie médicale	<b>6</b>
UE 2 A3D	Analyse 3D et scènes dynamiques	<b>6</b>
UE 3 MG	Modélisation géométrique	<b>3</b>
UE 6 PTIR	Projet Tuteuré	<b>9</b>
UE 8 RVRA	Principe d'animation et réalité virtuelle Réalité virtuelle et réalité augmentée	<b>3</b>
UE 9 IA	Machine learning / Deep learning / GAN	<b>6</b>
Enseignements dispensés à Polytech		
UE 7 ANIM	Principe d'animation	<b>3</b>
UE 10	Connaissance du monde professionnel	<b>3</b>
UE 11 Anglais	Anglais	<b>3</b>
UE 4 SIA	Synthèse d'images avancée	<b>3</b>
UE 5 RAR3D	Reconstruction 3D, analyse et restitution	<b>3</b>
<b>Stage Master</b>		<b>12</b>
<b>TOTAL MASTER 2 IIA</b>		<b>60</b>

Master 2  
IIA

## Master BDIA

Enseignements dispensés à l'UFR		ECTS
UE 1	Machine Learning et Deep Learning	3
UE 2	IA symbolique : Web sémantique, données ouvertes et liées	5
UE 3	IA Neuro-symbolique	3
UE 4	Architectures et middleware	3
UE 5	Persistance	3
UE 7	Data Mining	3
UE 8	Gestion des données massives	5
UE 11 TIR	Projet Tuteuré	5
Enseignements dispensés à Polytech		
UE 9	Anglais	2
UE 10	Connaissance du monde professionnel	2
UE 16	Programmation mobile	2
UE 14	Cloud et Edge Computing	3
UE 13	Sécurité des données	3
UE 6	Informatique décisionnelle	3
UE12	Système d'information géographique	3
<b>Stage Master</b>		<b>12</b>
<b>TOTAL MASTER 2 BDIA</b>		<b>60</b>